

Von: newsletter.jurinfo@ipi.ch
Gesendet: Freitag, 16. Dezember 2005 15:46
Betreff: Newsletter No 9/2005 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 9/2005 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Avis de droit
2. Protection appropriée pour les inventions biotechnologiques
3. FAQ concernant le lancement du nouveau domaine de premier niveau (TLD) .eu
4. Système de Madrid – révision partielle
5. OMC-ADPIC: Approbation d'une modification améliorant l'accès aux médicaments pour les pays en voie de développement
6. Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et piraterie
7. Organisation européenne des brevets: réélection du président du Conseil d'administration
8. Horaire d'ouverture pendant les fêtes de fin d'année 2005

1. Avis de droit

Avis de droit (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10029f.pdf>) sur la compatibilité avec le Traité sur le droit des brevets (PLT) de l'obligation de déclarer la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevets.

2. Protection appropriée pour les inventions biotechnologiques

Lors de sa séance du 23.11.2005, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi sur les brevets. Celle-ci adapte le droit des brevets au progrès technique et aux développements intervenus ces dernières années sur le plan international. Elle garantit principalement une protection appropriée pour les inventions biotechnologiques. Cette modification de la loi sur les brevets constitue le deuxième volet d'une révision qui s'échelonne en trois étapes. Cf. Communiqué de presse (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10040f.pdf>) et documents (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j10041f.pdf>).

3. FAQ concernant le lancement du nouveau domaine de premier niveau (TLD) .eu

Le domaine de premier niveau (TLD) «.eu», qui permet aux entreprises, aux organismes publics et aux particuliers établis dans un Etat membre de l'Union européenne de choisir un nom internet paneuropéen pour leurs sites web et leurs adresses électroniques, a été mis en exploitation le 7 décembre 2005. Des FAQ ont été établies à l'intention des particuliers et entreprises suisses et sont accessibles depuis le site internet de l'Institut: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j106.shtm>.

4. Système de Madrid – révision partielle

La Suisse et les autres pays de la Convention de Paris ont participé entre le 4 et le 8 juillet 2005 auprès de l'OMPI à un Groupe de travail ad hoc qui a porté ses discussions sur la révision partielle du système de Madrid. Pour plus d'informations:
<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j1100.shtm#a5>.

5. OMC-ADPIC: Approbation d'une modification améliorant l'accès aux médicaments pour les pays en voie de développement

A la veille de la 6^e Conférence ministérielle, les membres de l'OMC ont approuvé, le 6 décembre 2005, une modification à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui doit améliorer l'accès aux médicaments pour les pays en développement. Pour plus d'informations: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j1101.shtm>.

6. Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et piraterie

Le coup d'envoi officiel de la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie a été donné le 9 novembre 2005 à l'occasion d'un séminaire. Programme en allemand (<http://www.ige.ch/D/jurinfo/documents/j10719d.pdf>) et communiqué de presse en allemand (<http://www.ige.ch/D/jurinfo/documents/j10720d.pdf>).

7. Organisation européenne des brevets: réélection du président du Conseil d'administration

Le 13 décembre 2005, le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets a reconduit pour la troisième fois le directeur de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, M. Roland Grossenbacher, à sa présidence en l'élisant pour un nouveau mandat de trois ans (communiqué aux médias: <http://www.ige.ch/F/news/documents/n109f.pdf>).

8. Horaire d'ouverture pendant les fêtes de fin d'année 2005

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle sera fermé le:
lundi 26.12.2005 toute la journée et le
lundi 02.01.2006 toute la journée.

Il sera ouvert normalement, c'est-à-dire de 8 heures à midi et de 13 heures à 17 heures du 27 au 30 décembre 2005 et dès le 3 janvier 2006.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une heureuse année 2006.

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Membre de la Direction
Conseiller juridique de l'Institut

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).
To Unsubscribe, [please click here](#).